

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A : M. Jean-Marc Robitaille
Mme Brigitte Villeneuve
Mme Nathalie Bellavance
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Réal Leclerc
M. Serge Gagnon
M. Michel Morin
M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré

M. Marc Campagna
M. Frédéric Asselin
M. Clermont Lévesque
M. André Fontaine
M. Sylvain Tousignant
M. Claire Messier
M. Stéphane Berthe
M. Jean-Guy Sénécal

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 6 JUILLET 2015 À 19H30**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

1. Ouverture de la séance (345-07-2015);
2. Adoption de l'ordre du jour (346-07-2015);
3. Consultation publique :
 - 3.1 projet de règlement numéro 1001-252 afin de modifier la définition de « Bâtiment temporaire » contenue au règlement de zonage 1001, d'autoriser les bâtiments temporaires de chantier sur l'ensemble du territoire, de modifier leurs normes d'implantation et de distinguer la période d'autorisation par type de bâtiment temporaire;
 - 3.3 projet de règlement numéro 1005-035 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'y assujettir l'autorisation d'un bâtiment temporaire utilisé pour la prévente ou location de projets de construction;
 - 3.4 projet de règlement numéro 1001-254 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'abroger la classe d'usage « G : Habitation à loyer modique (HLM) » du groupe « Hébergement (HE) » et d'abroger également cette classe autorisée de plein droit dans les zones 0362-395, 0362-99 et 8869-89 et dans certaines zones à titre d'usage conditionnel;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance (347-07-2015).

Donné à Terrebonne, ce 3^e jour du mois de juillet 2015.

Le greffier, Denis Bouffard, avocat
/jl

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
6 JUILLET 2015**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 6 juillet 2015 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Frédéric Asselin
Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	André Fontaine
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Claire Messier
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur le conseiller Serge Gagnon.

RÉSOLUTION NO : 345-07-2015
PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 346-07-2015
PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc
APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et le directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Michel Larue, expliquent les projets de règlements énumérés ci-après et entendent les personnes qui désirent s'exprimer :

- projet de règlement numéro 1001-252 afin de modifier la définition de « Bâtiment temporaire » contenue au règlement de zonage 1001, d'autoriser les bâtiments temporaires de chantier sur l'ensemble du territoire, de modifier leurs normes d'implantation et de distinguer la période d'autorisation par type de bâtiment temporaire;
- projet de règlement numéro 1005-035 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'y assujettir l'autorisation d'un bâtiment temporaire utilisé pour la prévente ou location de projets de construction;
- projet de règlement numéro 1001-254 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'abroger la classe d'usage « G : Habitation à loyer modique (HLM) » du groupe « Hébergement (HE) » et d'abroger également cette classe autorisée de plein droit dans les zones 0362-395, 0362-99 et 8869-89 et dans certaines zones à titre d'usage conditionnel.

RÉSOLUTION NO : 347-07-2015

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
6 JUILLET 2015**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 6 juillet 2015 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Frédéric Asselin
Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	André Fontaine
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Claire Messier
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur le conseiller Serge Gagnon.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 3, 10, 17 et 25 juin 2015.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de mai 2015 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant au cours du 1^{er} janvier au 31 mai 2015 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour le mois de mai 2015 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoir, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de mai 2015.

- Le certificat confirmant que les règlements d'emprunt numéros **531-1** (règlement modifiant le règlement numéro 531 décrétant des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue et d'aménagement paysager sur le prolongement du boulevard Marcel-Therrien, de pose de feux de circulation et prévoyant un emprunt n'excédant pas 9 993 600 \$, et ce, afin d'ajouter les travaux de réaménagement de l'intersection de la montée des Pionniers et l'entrée du centre Hospitalier Pierre-Le Gardeur ainsi que la mise aux normes des systèmes de détection et la synchronisation des feux de circulation de la montée des Pionniers, du boul. Marcel-Therrien jusqu'au chemin Saint-Charles, et ce, sans augmenter le coût de l'emprunt) et **641** (règlement décrétant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des terrains ou parcelles de terrains dont les numéros sont les suivants : le lot 4 063 296, le lot 4 063 311, une partie des lots 2 921 868, 2 921 871 et 3 358 446, le lot 2 921 870, le lot 2 921 865, des parties du lot 2 922 069 et le lot 2 922 075, le lot 2 921 873, une partie du lot 2 922 073, le lot 5 415 719, le lot 4 223 496, une partie des lots 4 223 498 et 4 223 499, le lot 4 223 501, des parties du lot 4 660 665, une partie du lot 2 922 072, des parties du lot 3 440 539, le lot 2 922 082 ainsi qu'une partie du lot 2 125 690, à des fins municipales de réserve foncière de corridors de biodiversité, de boisé et d'espace vert et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 27 798 750 \$).
- Le procès-verbal de correction du greffier concernant une correction apportée à l'article 1 du règlement numéro 630 afin d'ajouter les mots « d'une partie » après les mots « de gré à gré », et ce, de la même façon qu'indiqué à l'avis de motion, au titre du règlement et au premier ATTENDU du règlement.

RÉSOLUTION NO : 348-07-2015

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 349-07-2015

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

1. Ouverture de la séance (348-07-2015);
2. Adoption de l'ordre du jour (349-07-2015);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 8 et 22 juin 2015 (350-07-2015);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Nomination - maire suppléant (351-07-2015);
- 4.2 Avis de motion – règlement (#229-4) modifiant le règlement numéro 229 sur les véhicules hors route afin de prohiber les véhicules routiers sur les sentiers de véhicules hors route (352-07-2015) ;
- 4.3 Adoption du règlement numéro 628-1 modifiant le règlement de tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité et plus précisément modifier l'annexe « E » concernant la tarification des services - Direction de l'urbanisme durable, et ce, afin d'ajouter un tarif de 175 \$ pour l'ajout d'un logement dans un bâtiment existant et sans tarif pour les bâtiments temporaires utilisés pour la prévente ou location de projets de construction (353-07-2015);
- 4.4 Avis de motion – règlement d'emprunt (#643) décrétant des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Saint-Michel et Saint-Louis, soit la démolition des infrastructures existantes et la reconstruction de nouvelles infrastructures et abrogeant le règlement numéro 576 (354-07-2015);
- 4.5 Avis de motion – règlement d'emprunt (#625) décrétant des travaux de construction d'un poste de pompage des eaux usées (T-65) dans le secteur est d'Urbanova et des travaux correctifs au poste de pompage Moody (355-07-2015);
- 4.6 Adoption du « Mémoire de la Ville de Terrebonne sur le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles » (356-07-2015);
- 4.7 Adoption des mesures d'allègement pour les différents régimes de retraite de la Ville suite à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (357-07-2015);

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Résolution de concordance - émission d'obligations au montant de 31 266 000 \$ (358-07-2015) ;
- 5.2 Résolution de courte échéance – émission d'obligations au montant de 31 266 000 \$ (359-07-2015);
- 5.3 Résolution de prolongation – émission d'obligations au montant de 31 266 000 \$ (360-07-2015);

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 6.1 Adoption de soumission – travaux de construction d'une conduite pluviale dans le parc Arc-en-Ciel – règlement numéro 601 (361-07-2015);
- 6.2 Adoption de soumission – service d'inspection télévisée du réseau d'égout – règlement numéro 636 (362-07-2015) ;

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (363-07-2015) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (364-07-2015) ;
- 7.3 Adoption du règlement numéro 1001-237 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter les usages spécifiques d'école de conducteurs de camions lourds et d'école d'opérateurs de machinerie de construction dans la zone 8864-23 (boulevard des Entreprises, entre la rue Antonio-Héroux et l'avenue Claude-Léveillé) (365-07-2015);
- 7.4 Adoption du règlement numéro 1001-249 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier la limite entre les zones 9463-82 et 9562-09 sur le lot 5 593 235 du cadastre du Québec (requalification commerciale du lot situé sur la montée Masson) (366-07-2015);
- 7.5 Adoption du règlement numéro 1001-250 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'abroger les normes d'implantation relatives aux lots dérogatoires au règlement de lotissement et protégés par droits acquis (367-07-2015);
- 7.6 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-252 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier la définition de « Bâtiment temporaire », d'autoriser les bâtiments temporaires de chantier sur l'ensemble du territoire, de modifier leurs normes d'implantation et de distinguer la période d'autorisation par type de bâtiment temporaire (368-07-2015);
- 7.7 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-254 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'abroger la classe d'usage « G : Habitation à loyer modique (HLM) » du groupe « Hébergement (HE) » et abroger également cette classe autorisée de plein droit dans les zones 0362-395, 0362-99 et 8869-89 et dans certaines zones à titre d'usage conditionnel (369-07-2015);
- 7.8 Adoption du règlement numéro 1001-243 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'encadrer les microbrasseries et l'usage à caractère érotique (370-07-2015);
- 7.9 Adoption du règlement numéro 1006-017 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin de consolider les sections applicables aux bars, restaurants et terrasses en une nouvelle section applicable aux cafés, restaurants, bars et microbrasseries (371-07-2015);
- 7.10 Usage conditionnel – 2095, boulevard des Seigneurs – lots 2 124 345, 2 124 348 et 2 124 347 – « l'extension de l'usage dérogatoire protégé par droits acquis « garderie » dans un local actuellement vacant» (372-07-2015);
- 7.11 Usage conditionnel – 4000, rue d'Argenson – lot 2 775 486 – « l'extension, par un agrandissement, de l'usage dérogatoire protégé par droits acquis « garderie » (373-07-2015);

- 7.12 Demande à la MRC Les Moulins – modification au schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser les usages commerciaux au sein de l'îlot déstructuré « H1 » afin de permettre l'usage « loterie et jeu de hasard » (bingo) au 4170, rue Nancy (374-07-2015);
- 7.13 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 7951, chemin du Curé-Barrette (375-07-2015);

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Autorisation - versement de subvention – organismes du milieu (376-07-2015);
- 8.2 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (377-07-2015);
- 8.3 Adoption de soumission – aménagement d'un terrain de pétanque, des surfaces de protection pour les modules de jeux et éclairage au parc Saint-Sacrement (378-07-2015);
- 8.4 Autorisation de signature – contrats pour la location d'heures de glace 2015-2016 – Les Complexes sportifs Terrebonne inc. (379-07-2015);

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Autorisation – imposition de suspension sans solde – dossier numéro BLA-12062015-MD (380-07-2015);
- 9.2 Autorisation – création d'un troisième poste de « chargé administratif » à la Direction du loisir et vie communautaire et adoption du nouvel organigramme (381-07-2015);
- 9.3 Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2015-01 – Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc.- modification de l'article 11.03.1 du protocole d'entente concernant un congé différé (382-07-2015);

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (383-07-2015);

11. AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 Adoption de soumission – services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux en résidence – travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage de rue et d'aménagements paysagers sur l'avenue Pierre-Dansereau, entre l'avenue Urbanova et la rue Marcel-De La Sablonnière, ainsi que sur le boulevard Carmel, entre l'avenue Urbanova et la rue de Briançon (384-07-2015);

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Terrebonne, le lundi 17 août 2015, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (385-07-2015)

RÉSOLUTION NO : 350-07-2015

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 8 et 22 juin 2015 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 351-07-2015

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE Madame la conseillère Claire Messier soit nommée maire suppléant pour la période du 14 juillet au 9 novembre 2015.

Lorsque le maire est absent, que Madame la conseillère Claire Messier soit autorisée à signer ou endosser, conjointement avec la trésorière, les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que protocole d'entente, contrat etc.

QUE le conseil municipal remercie Monsieur le conseiller Jean-Guy Sénécal pour le travail accompli à titre de maire suppléant.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 352-07-2015

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 229-4) modifiant le règlement 229 concernant les véhicules hors route afin de prohiber la circulation de véhicules routiers sur les sentiers.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 353-07-2015

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 628 concernant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité (un tarif de 175\$ pour l'ajout d'un logement dans un bâtiment existant et sans tarif pour les bâtiments temporaires utilisés pour la prévente ou location de projets de construction), soit adopté sous le numéro 628-1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 354-07-2015

Le conseiller Frédéric Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 643) décrétant des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Saint-Michel et Saint-Louis, soit la démolition des infrastructures existantes, des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, la reconstruction de la chaussée, trottoirs, pavés unis, bordures, éclairage routier, engazonnement, signalisation et prévoyant un emprunt au montant de 562 000\$. Ce règlement abroge le règlement numéro 576.

RÉSOLUTION NO : 355-07-2015

Le conseiller Michel Morin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 625) décrétant des travaux de construction d'un poste de pompage des eaux usées (T-65) dans le secteur Est d'Urbanova et des travaux correctifs au poste de pompage Moody et prévoyant un emprunt n'excédant pas 6 917 000\$.

RÉSOLUTION NO : 356-07-2015

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

Suivant la recommandation CE-2015-831-REC du comité exécutif du 1^{er} juillet 2015, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le « Mémoire de la Ville de Terrebonne sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles », daté de juin 2015. Copie du mémoire est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie du mémoire soit transmise à la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal, au député du comté de Terrebonne, M. Mathieu Traversy, au député du comté de Masson, M. Mathieu Lemay, au député du comté de l'Assomption, M. François Legault, et à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 357-07-2015

ATTENDU QUE la Loi 15 (projet de Loi 3), « *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* » a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 4 décembre 2014 et sanctionnée le 5 décembre 2014;

ATTENDU QUE la Loi SFPR requiert le partage des déficits entre les groupes de participants actifs et des retraités ainsi que la création de deux (2) volets distincts, soit un volet pour le service postérieur au 31 décembre 2013 et un volet pour le service antérieur au 1^{er} janvier 2014, ce qui génère des coûts supplémentaires non prévus à des fins de comptabilisation;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, en vertu des règles du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a le droit de définir un montant de taxation différent de la charge totale et, dans un tel cas, la différence est affectée à la dépense constatée à taxer ou à pourvoir;

ATTENDU QU'en 2014 les coûts nets des services passés (CSP) suivants sont constatés dans les régimes :

Régime	CSP indexation / évaluation au 31/12/2013	CSP création / 2 volets loi SFPR	Amortissement 2014	4=1+2+3 CSP – Amort. Utilisation du DCTP
Policiers	76 300\$	1 248 400\$	253 873\$	1 070 827\$
Pompiers	9 100\$	53 000\$	8 333\$	53 767\$
Cols bleus	118 400\$	117 000\$	51 167\$	184 233\$
Cols blancs		61 100\$	6 110\$	54 990\$
Cadres		125 100\$	12 510\$	112 590\$
Total	203 800\$	1 604 600\$	331 993\$	1 476 407\$

Les coûts de service passé relatifs à l'indexation sont amortis sur trois (3) ans et prendront fin en 2016. Les coûts de service passé engendrés par la création de deux (2) volets distincts suite à l'adoption de la loi SFPR sont amortis sur la durée moyenne estimative de la DMERCA, sans excéder dix (10) ans.

ATTENDU QUE la Ville pouvait se prévaloir de l'allègement fiscal consenti par le MAMOT relativement à la crise financière de 2008 considérant l'imprévisibilité des charges réelles exactes relatives aux régimes de retraite et afin d'annuler l'implication financière à des fins fiscales par l'utilisation de la mesure d'allègement supplémentaire de 1 017 319\$ pour l'année financière 2014;

ATTENDU la recommandation CE-2015-837-REC du comité exécutif du 1^{er} juillet 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Michel Morin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'utilisation des mesures d'allègement suivantes pour l'exercice financier 2014 par l'utilisation de l'affectation au poste « dépense constatée à taxer ou à pourvoir » pour un montant total de 2 493 726\$ réparti comme suit :

Coût des services passés (CSP) création de 2 volets Loi 15	1 476,407\$
Allègement fiscal – crise financière 2008	1 017,319\$

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 358-07-2015

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 31 266 000\$:

RÈGLEMENT D'EMPRUNT # POUR UN MONTANT DE \$

398	284,000\$
909	629,200\$
129	138,600\$
188	720,700\$
190	595,500\$
395	500,000\$
466	1 000,000\$
514	10 600,000\$
531	8 000,000\$
548	2 500,000\$
568	1 200,000\$
476	338,000\$
617	2 155,000\$
620	1 105,000\$
627	1 500,000\$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 31 266 000\$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 juillet 2015.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Terrebonne
801, boulevard des Seigneurs
Terrebonne, (Qué.) J6W 1T5

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 28 janvier et le 28 juillet de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 359-07-2015

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 31 266 000\$ effectué en vertu des règlements numéros 398, 909, 129, 188, 190, 395, 466, 514, 531, 548, 568, 476, 617, 620 et 627, la Ville de Terrebonne émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 28 juillet 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 à 2025, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 398, 190, 395, 466, 514, 531, 548, 568, 476, 617, 620 et 627, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans (à compter du 28 juillet 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 398, 395, 466, 514, 531, 548, 568, 476, 617 et 620, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 360-07-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne avait, le 27 juillet 2015, un montant de 284 000\$ à renouveler sur un emprunt original de 2 850 000\$, pour une période de 15 ans en vertu du règlement numéro 398;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 28 juillet 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE la Ville de Terrebonne emprunte 284 000\$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement mentionné ci-haut.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 361-07-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de construction d'une conduite pluviale dans le parc Arc-en-Ciel (SA15-3001);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 mai 2015;

ATTENDU QUE treize (13) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 juin 2015 à 11 h 01, à savoir :

Construction G-NESIS inc.	597 534,27\$ t.t.c.
Entreprises Charles Maisonneuve ltée	649 021,23\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Excavation Marc Villeneuve	728 032,72\$ t.t.c.
Terrassement BLR inc.	777 936,40\$ t.t.c.
9301-3845 Québec inc.	786 152,02\$ t.t.c.
Groupe TRX inc.	794 808,96\$ t.t.c.
Entreprises Miabec inc.	823 418,76\$ t.t.c.
Excavations Michel Chartier inc.	830 676,84\$ t.t.c.
Construction Cyvex inc.	848 922,51\$ t.t.c.
TGA Montréal inc.	856 517,76\$ t.t.c.
Sintra inc. (Lanaudière-Laurentides)	875 586,65\$ t.t.c.
Les Constructions CJRB inc.	978 967,28\$ t.t.c.
Civisol inc.	1 085 886,47\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction G-NESIS inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 23 juin 2015 par M. Hubert Roy-Martel, ingénieur de la firme Stantec;

ATTENDU également le rapport de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 913 149,25\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 26 juin 2015;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction G-NESIS inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 6 juillet 2015;

ATTENDU la recommandation CE-2015-847-REC du comité exécutif du 1^{er} juillet 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTION G-NESIS INC.**, datée du 16 juin 2015, pour les travaux de construction d'une conduite pluviale dans le parc Arc-en-Ciel, le tout pour un montant de 519 708\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 601.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0315 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 362-07-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le service d'inspection télévisée du réseau d'égout (SA15-3011);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 3 juin 2015;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 juin 2015 à 11 h 01, à savoir :

Aquaréhab (Canada) inc.	104 562,74\$ t.t.c.
Gainex inc.	112 234,00\$ t.t.c.
Cima+ Construction inc.	123 919,83\$ t.t.c.
ABC Environnement inc.	141 028,34\$ t.t.c.
CNA 2012 ltée	189 735,77\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Aquaréhab (Canada) inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 juin 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 103 646,58\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 29 juin 2015;

ATTENDU la recommandation CE-2015-848-REC du comité exécutif du 1^{er} juillet 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **AQUARÉHAB (CANADA) INC.**, datée du 23 juin 2015, pour le service d'inspection télévisée du réseau d'égout, le tout pour un montant de 90 943,90\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 636.

QUE ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 636 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 363-07-2015

ATTENDU la demande déposée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2015;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 19 juin 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

1. **D15-0599 / 157, carré de la Baie / Pierre-André Bergeron / lot 1 945 984**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre une porte de garage plus haute pour un garage isolé destiné à abriter un véhicule récréatif, l'augmentation de la hauteur de la porte de garage à 3,36 mètres alors que l'article 114 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit que la porte de garage ne peut excéder une hauteur de 3 mètres.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 364-07-2015

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 11 et du 25 juin 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 11 et du 25 juin 2015 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 53, en retirant le point # 30, lequel fera l'objet d'un usage conditionnel :

1. **D15-1066** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
144, 1ère Avenue / lot 2 920 603
Vanessa Jean-Marie

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage selon les plans, élévations, la planche des matériaux et le plan de paysagement réalisés par M. Mathieu Jean-Marie et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié "Annexe # D15-1066".

2. **D15-0463** **Projet de rénovation résidentielle**
652, rue de l'Abbé-Pierre / lot 2 915 673
Mario Miljour

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon les photos soumises par le demandeur, le tout identifié " Annexe # D15-0463".

3. **D15-0926** **Projet d'agrandissement résidentiel**
3566, place Alexandre-Cousineau / lot
2 400 768
Élisabeth Talbot

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Dessin DB, le tout identifié " Annexe # D15-0926".

4. **D15-0872** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
500, rue De La Chesnaye / lot 1 947 430
Maxime Beauchamp

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans, élévations, la planche des matériaux et le plan de paysagement réalisés par M-C Blondin et le plan d'implantation réalisé par Meunier-Fournier, Bernard-McClish, le tout identifié " Annexe # D15-0872".

5. **D15-0942** **Projet d'agrandissement résidentiel**
1718, rue de la Clairière / lot 2 745 286
Enzo Mancini

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Enzo Mancini, le tout identifié "Annexe D15-0942".

6. **D15-0639** **Projet d'affichage "Wolseley"**
1075, chemin du Coteau / lot 2 438 478
International Néon

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Wolseley " selon le plan réalisé par International Néon, le tout identifié " Annexe # D15-0639".

7. **D15-1104** **Projet d'ajout de deux modèles architecturaux pour le projet Urbanova phase 1**
729, rue Émilie-Mondor / lot 5 097 497
Construction Louis-Seize & Ass. inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'habitations unifamiliales isolées avec garage, soit les modèles "Prélude - garage double" et "Odyssée" et l'ajout de 6 modèles de maçonnerie à la palette de matériaux et couleurs existants, le tout tel que représenté aux documents identifiés "Annexe # D15-1104", et ce, pour l'ensemble des 23 lots appartenant au requérant, suite au dépôt, à la Direction de l'urbanisme durable, de plans de constructions respectant les conditions énumérées à l'annexe D15-1104, le tout en date du 22 mai 2015.

8. **D15-0615** **Projet d'agrandissement résidentiel**
496, rue de Ferréol / lot 3 316 084
Liann Waldhart

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Dubé Matte Architecte, le tout identifié " Annexe # D15-0615 ".

9. **D15-0492** **Projet de construction d'un immeuble industriel "Le 901"**
901, rue des Forges / lot 5 441 269
9038-6855 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation industrielle selon le plan réalisé par Corriveau Architecte, le tout identifié " Annexe # D15-0492 ", et ce, aux conditions suivantes :

- 1- Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable de 50 000 \$ pour le bâtiment et de 25 000 \$ pour l'aménagement paysager, afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux;
- 2- Que l'aménagement paysager soit effectué dans l'année suivant l'émission du permis.

10. **D15-0096** **Projet d'affichage "Entrepôt de la montre"**
1668, chemin Gascon / lot 2 438 540
Créations & Enseignes Robert 2010

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Entrepôt de la montre " selon le plan réalisé par Créations & Enseignes Robert 2010, le tout identifié " Annexe # D15-0096".

QUE tout renouvellement d'enseignes plexis situées à l'intérieur du territoire assujetti au programme particulier d'urbanisme (PPU) des artères commerciales soit l'objet d'une validation formelle.

**11. D15-1021 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
151, allée du Grand-Pic / lot 4 310 563
Les Entreprises Réjean Goyette inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Réjean Goyette, technologue, et le plan d'implantation réalisé par M. Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, le tout identifié "Annexe # D15-1021".

QUE le conseil municipal autorise, dans le cadre du cahier de développement du projet résidentiel « Domaine du Parc », pour les cellules d'habitations # 9 et # 12 :

- Le modèle RG-2 (isolé garage double), conditionnellement à une bonification approuvée par la Direction de l'urbanisme durable, du traitement architectural de l'élévation avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers;
- De procéder à la mise à jour du cahier de développement du projet « Domaine du Parc » et à la diffusion de celui-ci à tous les constructeurs concernés par ce projet.

**12. D15-0980 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
157, allée du Grand-Pic / lot 4 310 562
Les Entreprises Réjean Goyette inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Réjean Goyette, technologue, et le plan d'implantation réalisé par M. Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, le tout identifié " Annexe # D15-0980".

QUE le conseil municipal accepte, dans le cadre du cahier de développement du projet résidentiel « Domaine du Parc », pour les cellules d'habitations # 9 et # 12 :

- Le modèle RG-1 (isolé garage double), conditionnellement à une bonification approuvée par la Direction de l'urbanisme durable, du traitement architectural de l'élévation avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers;
- De procéder à la mise à jour du cahier de développement du projet « Domaine du Parc » et à la diffusion de celui-ci à tous les constructeurs concernés par ce projet.

**13. D15-0470 Projet d'agrandissement résidentiel
5270, rue Greenwood / lot 2 438 601
Francis Lamy**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Dagenais Architecte, le tout identifié "Annexe # D15-0470".

14. **D15-0817** **Projet de construction d'un garage détaché, d'agrandissement et de rénovation résidentielle**
1159, rue Hall / lot 2 915 995
Christian Bonnauron

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché, l'agrandissement et la rénovation résidentielle selon les plans de construction et d'implantation réalisés par M. Christian Bonnauron, le tout identifié " Annexe # D15-0817".

15. **D15-0380** **Projet de construction d'un garage détaché**
4545, rue Jean-Paul-Gagnon / lot 2 920 332
Sébastien Majeau

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan et l'implantation réalisés par M. Sébastien Majeau, le tout identifié " Annexe # D15-0380 ", à la condition suivante :

1. Que le projet de garage incorpore un toit en pente, min. 4/12 (démonstratif à produire à la DUD).

16. **D15-0750** **Projet de coupe sélective dans un boisé protégé**
Boulevard Laurier / lot 1 888 886
2632-3345 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise la coupe sélective selon le plan réalisé par M. Léo Ferland, ingénieur forestier, le tout identifié "Annexe # D15-0750".

17. **D15-1002** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
3601, rue Leclerc / lot 1 891 767
Patrick Lemieux

QUE le conseil municipal autorise la reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon le plan réalisé par M. Jonathan Nantel, le tout identifié " Annexe # D15-1002 ", à la condition suivante :

1. Que le projet incorpore une porte en façade (démonstratif à produire à la DUD).

18. **D15-1013** **Projet de rénovation résidentielle**
1025, rue Marcel-De La Sablonnière / lot
5 186 199
Groupe La Bourgade 2004

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par M. François Dusseault, architecte, le tout identifié " Annexe # D15-1013".

19. **D15-0878** **Projet d'affichage "SAQ"**
241, rue des Migrateurs / lot 5 451 043
Société des Alcools du Québec

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " SAQ DÉPÔT " selon le plan réalisé par le demandeur, le tout identifié " Annexe # D15-0878 ".

20. **D15-1015** **Projet d'affichage "Belmont Décorations Peinture"**
2785, boulevard de La Pinière / lots
5 259 587, 5 259 588, 2 745 204, 2 745 203 et
2 124 260
Enseignes Plus inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce "Belmont " selon le plan réalisé par Enseignes Plus inc., le tout identifié " Annexe # D15-1015 ".

21. **D15-0876** **Projet d'agrandissement résidentiel**
4820, rue Rodrigue / lot 3 333 330
Caroline Vincent-Béland

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Gratien Chassé, le tout identifié "Annexe # D15-0876 ".

22. **D15-0922** **Projet d'agrandissement résidentiel**
738-740, rue Saint-François-Xavier / lot
2 438 242
9106-9989 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. François Désy, le tout identifié "Annexe # D15-0922 ".

23. **D15-0642** **Projet d'agrandissement institutionnel**
"Collège St-Sacrement"
793, rue Saint-Louis / lot 2 441 999-P
Bergeron Bouthillier Architectes

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement institutionnel selon le plan réalisé par Bergeron Bouthillier Architectes, le tout identifié " Annexe # D15-0642 ", et ce, aux conditions suivantes :

- 1- Que la démarche de démolition du bâtiment occupant le site soit complétée;
- 2- Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable de 50 000 \$ pour le bâtiment et de 25 000 \$ pour l'aménagement paysager afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux;
- 3- Que l'aménagement paysager soit effectué dans l'année suivant l'émission du permis.

- 24. D15-1083 Projet de construction accessoire
1070, rue Saint-Louis / lot 2 438 855
Bernard Lefebvre**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'une remise selon le plan réalisé par M. Bernard Lefebvre, le tout identifié "Annexe # D15-1083".

- 25. D15-0995 Projet d'affichage "Boutique Wow Les Filles"
823, rue Saint-Pierre / lot 2 439 035
Créations & Enseignes Robert 2010**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Wow Les Filles " selon le plan réalisé par Créations & Enseignes Robert 2010, le tout identifié " Annexe # D15-0995 ".

- 26. D15-1046 Projet d'installation d'un muret résidentiel
825, rue de Serres / lot 2 921 122
Martin Petit**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (muret) selon le plan réalisé par le demandeur, le tout identifié " Annexe # D15-1046 ".

- 27. D15-0944 Projet d'agrandissement résidentiel
25, croissant du Vallon / lot 2 916 915
Abdelhadi Lotfi**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Conception Thévaltech, le tout identifié " Annexe # D15-0944 ".

- 28. D15-0931 Projet d'affichage "Entrepôt de la Lunette"
1212, rue Yves-Blais / lots 3 419 739 et
3 419 740
Sonia Duchesne**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Entrepôt de la Lunette " selon le plan réalisé par Enseignes Reno, le tout identifié " Annexe # D15-0931 ".

- 29. D15-1121 Projet d'exemption des espaces de stationnement
4000, rue d'Argenson / lot 2 775 486
C.P.E. Les Bourgeons-Soleil**

QUE le conseil municipal autorise l'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement et de maintenir à 19 cases l'aire de stationnement d'un projet d'agrandissement de garderie (Réf.: "Annexe D15-1032"), alors que le règlement de zonage # 1001 prévoit un minimum de 30 cases.

- 30. D15-0708 Demande de changement d'usage : restaurant
888, rue Saint-Louis / lot 2 438 358
Antonio Massarelli**

Ce point sera traité à titre d'usage conditionnel après publication d'un avis à cet effet.

- 31. D14-0478 Demande de modification à un projet résidentiel
2110, rue Boisvert / lot 5 103 633
Habitations 737**

QUE le conseil municipal autorise le maintien des modifications apportées à un projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage précédemment approuvé (en référence au projet soumis par Dessins Drummond, illustré en « annexe A » de la demande D12-2715), tel qu'à l'existant (11 juin 2015), et ce, à la condition suivante :

1. Qu'un paysagement écran soit réalisé en front du rang Saint-François.

- 32. D15-0702 Projet d'agrandissement résidentiel
6011, rue du Bosquet / lot 3 156 919
Éric Raymond**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Matério, le tout identifié " Annexe # D15-0702 ".

- 33. D15-1171 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
371, 74e Avenue / lot 5 645 015
Dominique Dubé**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Lalancette Architecture et le plan d'implantation réalisé par le demandeur, le tout identifié " Annexe # D15-1171 ".

- 34. D15-1186 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
157, rue Achille / lot 1 946 407
Daniel Poirier**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations, la planche des matériaux et le plan d'implantation réalisés par Mme Annick Tremblay, technologue pour Design Elitek, le tout identifié "Annexe # D15-1186 ".

- 35. D15-1129 Projet d'agrandissement résidentiel
110, rue de Briançon / lot 3 136 102
Daniel Lantin**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Robert Prud'Homme, le tout identifié " Annexe # D15-1129 ".

- 36. D15-1068 Projet de rénovation résidentielle
212, rue Chartrand / lot 2 440 255
Richard Gouger**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par M. Richard Gouger, le tout identifié " Annexe D15-1068 ".

- 37. D15-1210 Projet d'agrandissement résidentiel
1704, rue Chénier / lot 2 913 795
Louise Charbonneau**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Mme Louise Charbonneau, le tout identifié "Annexe # D15-1210 ".

- 38. D15-1255 Projet de rénovation résidentielle
2253, rue du Commandant / lot 2 123 834
Francis Belleau**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Evolution Architecture inc., le tout identifié " Annexe # D15-1255".

- 39. D15-1126 Projet de rénovation industrielle
3140, boulevard des Entreprises / lot
2 124 727
Energ Montage Côte-Nord inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation industrielle selon les documents déposés par Energ Montage Côte-Nord inc., le tout identifié " Annexe # D15-1126 ".

- 40. D15-0462 Projet d'agrandissement et de rénovation
résidentielle
453, rue Hervieux / lot 2 915 137
Réjean Landry**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Conception Distincte Architecture, le tout identifié "Annexe # D15-0462 ".

- 41. D15-1254 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
805, rue Judith-Jasmin / lot 5 097 702
Les Entreprises Yannick Villeneuve inc.**

QUE le conseil municipal autorise les modifications apportées à la demande initiale telles que représentées aux documents soumis par M. Luc Denis, architecte, datés du 16 juin 2015 et identifiés " Annexe D15-1254 ", et ce, conditionnellement aux éléments suivants :

- Au dépôt et à la validation par la Direction de l'urbanisme durable, des éléments suivants:
 - Au dépôt et à la validation du niveau de plancher des rez-de-chaussée permettant de démontrer une faible élévation par rapport au niveau de la rue;

- À ce que la façade avant secondaire d'un bâtiment en coin de rue ne soit pas traitée comme une façade latérale et rappelle le traitement de la façade avant principale;
- À la disposition non répétée sur deux lots contigus d'un même modèle et/ou d'une même combinaison de palette de couleurs de matériaux;
- Au dépôt et à la validation du niveau des quatre coins du terrain par rapport au niveau de la rue permettant de démontrer un respect du niveau naturel du site;
- Au dépôt d'un relevé des arbres présents sur le site avant la construction et dont les troncs ont plus de dix centimètres de diamètre mesurés à 25 centimètres du sol ainsi qu'à l'identification des arbres devant être coupés;
- Au dépôt et à la validation d'une démonstration, relativement à la topographie du site, de la gestion des eaux pluviales et des aménagements extérieurs (articles 306.6 et 306.9 du règlement sur les PIIA # 1005);
- À ce qu'aucun des modèles et des palettes de matériaux ne se répètent sur des lots contigus.

**42. D15-1191 Projet d'agrandissement résidentiel
12800, boulevard Laurier / lot 1 892 411
Pierre Guilbault**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Mme Josée Pelletier, le tout identifié "Annexe # D15-1191".

**43. D15-1189 Projet d'agrandissement résidentiel
121, rue du Littoral / lot 2 575 167
Stéphanie Desrosiers**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Olivier Design, le tout identifié "Annexe # D15-1189".

**44. D15-0892 Projet de rénovation résidentielle
4036, rue de Mauriac / lot 2 120 991
Rénovation JMP**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (muret) selon le plan réalisé par Micea Stirbu, le tout identifié "Annexe # D15-0892", et ce, sous condition :

1. Que le muret de béton coulé soit esthétiquement recouvert de blocs talus, tels que préexistants ;

ou

2. Que le muret de béton coulé soit estampillé (proposition alternative à démontrer à la DUD pour validation).

**45. D15-0891 Projet d'agrandissement résidentiel
4044, rue de Mauriac / lot 2 121 006
Rénovation JMP**

QUE le conseil municipal autorise la construction accessoire (muret) selon le plan réalisé par Micea Stirbu, le tout identifié "Annexe # D15-0891", et ce, sous condition:

1. Que le muret de béton coulé soit esthétiquement recouvert de blocs talus, tels que préexistants ;

ou

2. Que le muret de béton coulé soit estampillé (proposition alternative à démontrer à la DUD pour validation).

**46. D15-1158 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
2449, rue de Nevers / lot 5 283 556
Daniel Fortier**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Plans Design ainsi que le plan d'implantation réalisé par Le Groupe XYZ Civitas, le tout identifié "Annexe # D15-1158 ", et ce, sous conditions :

1. Que l'implantation soit révisée en référence à l'alignement de façade des propriétés voisines, notamment de la propriété de droite (nouveau plan d'implantation à déposer à la DUD pour validation);
2. Que soit adopté l'amendement #1001-250 du règlement de zonage #1001, visant l'abolition des dispositions limitant à 10% le pourcentage d'occupation au sol applicable aux lots dérogatoires protégés par droits acquis;
3. Qu'un maximum d'arbres soit préservé en façade de la propriété (plan de coupe à déposer à la DUD pour validation).

**47. D15-1072 Projet d'agrandissement résidentiel
3246, rue Pouliot / lot 4 239 523
Karyne Durocher**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Conception Manica, le tout identifié "Annexe # D15-1072".

**48. D15-0921 Projet de construction accessoire
971, rue Saint-Louis / lot 2 442 244
Anne-Marie Auger**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'une remise selon le plan réalisé par Mme Anne-Marie Auger, le tout identifié " Annexe # D15-0921".

- 49. D15-1151 Projet de rénovation résidentielle
762, rue Saint-Michel / lot 2 438 826
Normand Daunais**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par le requérant, le tout identifié "Annexe # D15-1151".

- 50. D15-1245 Projet d'affichage "Equinoxe Acupuncture"
759, rue Saint-Pierre / lots 2 441 831 et
5 299 848
Émilie Jean-Higgins**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Équinoxe Acupuncture" selon le plan réalisé par Équinoxe Acupuncture, le tout identifié " Annexe # D15-1245".

- 51. D15-0812 Projet de rénovation résidentielle
724-726, rue Saint-Sacrement / lot 2 442 023
Amine El Qasmi**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle, le tout identifié " Annexe # D15-0812 ".

- 52. D15-0932 Projet de terrasse saisonnière
741, boulevard des Seigneurs / lot 2 440 715
6899421 Canada inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'une terrasse saisonnière selon le plan réalisé par M. Sylvain Manton, le tout identifié " Annexe # D15-0932 ".

- 53. D15-1149 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
4615, côte de Terrebonne / lot 5 265 281
Sylvain Globensky**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Maison Laprise et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié "Annexe # D15-1149 ".

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 365-07-2015

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone 8864-23, les usages spécifiques d'école de conducteurs de camions lourds et d'école d'opérateurs de machinerie de construction (boulevard des Entreprises, entre la rue Antonio-Héroux et l'avenue Claude-Léveillé), soit adopté sous le numéro 1001-237.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 366-07-2015

PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier la limite entre les zones 9463-82 et 9562-09 sur le lot 5 593 235 du cadastre du Québec (montée Masson, requalification commerciale d'un lot), soit adopté sous le numéro 1001-249.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 367-07-2015

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'abroger les normes d'implantation relatives aux lots dérogatoires au règlement de lotissement et protégés par droits acquis, soit adopté sous le numéro 1001-250.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 368-07-2015

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-252 afin de modifier la définition du terme « Bâtiment temporaire » contenu au règlement de zonage 1001, d'autoriser les bâtiments temporaires de chantier sur l'ensemble du territoire, de modifier leurs normes d'implantation et de distinguer la période d'autorisation par type de bâtiment temporaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 369-07-2015

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-254 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'abroger la classe d'usage « G : Habitation à loyer modique (HLM) » du groupe « Hébergement (HE) » et abroger également cette classe autorisée de plein droit dans les zones 0362-395, 0362-99 et 8869-89 et dans certaines zones à titre d'usage conditionnel.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 370-07-2015

PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'encadrer les usages microbrasseries et les usages à caractères érotiques de la façon suivante :

- Ajout de l'usage microbrasserie à la classification des usages;
- Modification des usages permis dans la zone de l'Île-des-Moulins;
- Remplacement de la grille des usages et des normes de la zone de l'Île-des-Moulins;
- Modification des usages permis dans certaines zones du positionnement commercial du Vieux-Terrebonne;
- Remplacement des grilles des usages et des normes du positionnement commercial du Vieux-Terrebonne;
- Modification des usages permis dans certaines zones du boulevard des Seigneurs et du boulevard Moody;
- Remplacement de la grille des usages et des normes des artères commerciales;
- Modification et contingentement des usages permis dans une zone du chemin Gascon (usages à caractères érotiques);
- Remplacement du tableau des classes d'usages,

soit adopté sous le numéro 1001-243.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 371-07-2015

PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006, afin de consolider les sections applicables aux bars, restaurants et terrasses en une nouvelle section applicable aux cafés, restaurants, bars et microbrasseries, soit adopté sous le numéro 1006-017.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 372-07-2015

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la demande d'usage conditionnel et suite à sa publication en date du 19 juin 2015, autorise pour l'immeuble situé au 2095, boulevard des Seigneurs, Terrebonne, portant les numéros de lots 2 124 345, 2 124 348 et 2 124 347 du cadastre du Québec, l'extension de l'usage dérogatoire protégé par droits acquis « garderie » dans un local actuellement vacant, tel que représenté au document soumis par le CPE Les Bourgeons-Soleil et identifié « Annexe #D15-0477 », et ce, aux conditions suivantes :

1. À l'intégration d'une aire végétale au pourtour de l'aire de jeu de la garderie (validation requise) et autres bonifications paysagères initiées par le propriétaire du mail;
2. À la présentation et à la validation d'un concept d'affichage pour les deux locaux, si le demandeur sollicite l'installation d'une nouvelle enseigne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 373-07-2015

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la demande d'usage conditionnel et suite à sa publication en date du 19 juin 2015, autorise pour l'immeuble situé au 4000, rue d'Argenson, Terrebonne, portant le numéro de lot 2 775 486 du cadastre du Québec, l'extension de l'usage dérogatoire protégé par droits acquis « garderie » par un agrandissement, tel que représenté au document présenté par Michel Tellier Architecte, le tout identifié « Annexe #D15-1032 ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 374-07-2015

ATTENDU le projet de relocalisation du « Bingo La Plaine » dans l'immeuble sis au 4170, rue Nancy;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-1588-DEC concernant l'ajout d'usage industriel pour revitaliser l'immeuble vacant en fonction de la programmation déposée;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 271-05-2013 appuyant la demande du propriétaire auprès de la CPTAQ pour la conversion en locaux industriels;

ATTENDU la décision numéro 405138 en décembre 2013 de la CPTAQ autorisant l'ajout d'usages commercial et industriel au bâtiment existant de l'immeuble sis au 4170, rue Nancy;

ATTENDU QUE, selon le schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins, cet immeuble est situé au sein de l'îlot déstructuré «H1 » dans lequel seuls les usages industriels sont actuellement autorisés;

ATTENDU QUE toute modification au schéma d'aménagement est sujette à l'approbation préalable de la Communauté métropolitaine de Montréal et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QU'il est requis d'assurer une concordance avec le schéma d'aménagement avant toute production d'un amendement local;

ATTENDU QUE l'usage demandé est classé dans la réglementation locale dans le groupe commercial « usage contraignant »;

ATTENDU QU'un usage autre qu'agricole devra toujours faire l'objet d'une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU la recommandation numéro GES-2015-06-11/03 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant l'ajustement du schéma d'aménagement dans le cadre de l'usage « loterie et jeu de hasard » au 4170, rue Nancy ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-795-REC du comité exécutif du 25 juin 2015 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Michel Morin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne requiert de la MRC Les Moulins une modification à son schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser les usages commerciaux au sein de l'îlot déstructuré « H1 » pour permettre l'usage « loterie et jeu de hasard » au 4170, rue Nancy.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 375-07-2015

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 27 novembre 2012, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 7951, chemin du Curé-Barrette;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (P12-1862), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 18 juin 2015;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 7951, chemin du Curé-Barrette, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 376-07-2015

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 11 mars 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-819-REC du comité exécutif du 25 juin 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

Organismes	\$
ABC des Manoirs mise sur pied d'un site web	500
Maison Adhémar-Dion achat d'un cabanon	500
Centre de ressources pour hommes du Sud de Lanaudière achat d'équipement informatique	200
Orchestre à vents de Terrebonne achat d'instruments de musique	500
Société d'histoire de Terrebonne achat d'un scanneur	1 500
Carrefour familial des Moulins pouponbus	690
Club de gymnastique Viagym challenge des régions	3 000
Carrefour familial des Moulins voyage dans l'espace	350

QUE lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-963.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0296 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 377-07-2015

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 6 juillet 2015 au 5 juillet 2016, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Club de scrabble les lettres de mon moulin	B
Club les choyés de l'âge d'or de Terrebonne	B
Comité de loisirs George VI	B
Popote roulante La Plaine	C
Aminate	D
Association de parents d'enfant trisomique 21 Lanaudière	D
Association des personnes handicapées visuelles du Sud de Lanaudière	D
Carrefour familial des Moulins	D
Coopérative de solidarité le chez nous du communautaire	D
Hébergement d'urgence Terrebonne	D
La rose bleue	D
Le pas de deux	D
Vaisseau d'or des Moulins	D
Chevaliers de Colomb de La Plaine conseil 10634	E
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées des Moulins	F
Coopérative d'aide à domicile les Moulins	F
Les services de garde des Moulins (CPE station enfance)	F
Télévision régionale des Moulins	F
Badminton La Plaine	G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 378-07-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement d'un terrain de pétanque, des surfaces de protection pour les modules de jeux et éclairage au parc Saint-Sacrement (SA15-6009) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 mai 2015 ;

ATTENDU QUE dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 juin 2015 à 11 h 01, à savoir :

Paysagiste Promovert inc.	248 500,07\$ t.t.c.
2633-2312 Québec inc. (Pavatech)	263 735,40\$ t.t.c.
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	264 702,01\$ t.t.c.
Construction Axika inc.	266 756,95\$ t.t.c.

NMP Golf Construction inc.	268 165,83\$ t.t.c.
Construction Vert Dure inc.	267 133,14\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Les Entreprises Berthier inc.	272 515,47\$ t.t.c.
Les Entreprises V.G. inc.	281 515,14\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Construction Demvar inc.	332 170,21\$ t.t.c.
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	349 250,36\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Paysagiste Promoverit inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 10 juin 2015 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens ;

ATTENDU également le rapport daté du 11 juin 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 264 619\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 18 juin 2015 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Paysagiste Promoverit inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 6 juillet 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-820-REC du comité exécutif du 25 juin 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **PAYSAGISTE PROMOVERIT INC.**, datée du 9 juin 2015, pour l'aménagement d'un terrain de pétanque, des surfaces de protection pour les modules de jeux et éclairage au parc Saint-Sacrement, le tout pour un montant de 216 134\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 604.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0294 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 379-07-2015

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

Suivant la recommandation CE-2015-856-REC du comité exécutif du 1^{er} juillet 2015, que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les contrats pour la location d'heures de glace 2015-2016 avec Les Complexes sportifs Terrebonne inc. au montant de 1 176 755,50\$ (taxes en sus) pour l'automne 2015 et de 881 690\$ (taxes en sus) pour l'hiver 2016.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0304 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 380-07-2015

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'administration et finances relativement à l'imposition de deux (2) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLA-12062015-MD, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la recommandation CE-2015-803-REC du comité exécutif du 25 juin 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition de deux (2) journées ouvrables de suspension sans solde à être déterminées par la Direction de l'administration et finances dans le dossier numéro BLA-12062015-MD.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 381-07-2015

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Michel Morin

Suivant la recommandation CE-2015-840-REC du comité exécutif du 1^{er} juillet 2015, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un troisième poste de « chargé administratif » et adopte le nouvel organigramme de la Direction du loisir et vie communautaire, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 382-07-2015

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

Suivant la recommandation CE-2015-841-REC du comité exécutif du 1^{er} juillet 2015, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la signature de la lettre d'entente numéro 2015-01 à intervenir avec l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. à l'effet de modifier l'article 11.03.1 du protocole d'entente concernant un congé différé.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 383-07-2015

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2015-833-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

- Réinstallation des panneaux « stationnement 120 minutes, du lundi au vendredi, de 7h à 17h » dans les cases en pavés unis seulement du stationnement du parc Saint-Sacrement, face à la Caisse populaire;
- Installation des panneaux « arrêt » pour piste cyclable et ajout du marquage au sol dans les deux (2) directions de la piste cyclable de la rue d'Angora, à l'intersection de la rue Hansen;
- Ajout d'un panneau « arrêt » sur la rue Alfred-Pellan, à l'intersection du premier rond-point, face au numéro civique 2245;
- Sécuriser la traverse piétonnière située entre les rues François-Cotineau et Guillaume-Leclerc avec ajout d'une nouvelle signalisation, marquage au sol et installation de « chicanes » aux deux (2) extrémités du passage;
- Autoriser le stationnement sur la rue Yves-Blais devant le cinéma et le commerce Costco, du côté des condos seulement (côté ouest);
- Ajout des panneaux « pré-signal de réduction de la vitesse à 35 km/h » aux approches des deux (2) carrefours giratoires de la rue Rodrigue;
- Interdiction de stationnement sur la rue des Saules, du côté du parc jusqu'à la rue Lepage;

- Implantation de traverses piétonnières dans le rond-point de l'avenue de la Pommeraie et ajout de panneaux « Vous n'avez pas priorité » aux deux (2) approches;
- Ajout d'un panneau « arrêt » sur la rue Guérin en direction est, à l'intersection de la rue Nadeau.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 384-07-2015

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux en résidence, travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage de rue et d'aménagements paysagers sur l'avenue Pierre-Dansereau, entre l'avenue Urbanova et la rue Marcel-De La Sablonnière, ainsi que sur le boulevard Carmel, entre l'avenue Urbanova et la rue de Briançon (SA15-3012);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 3 juin 2015;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 juin 2015;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

FIRME	POINTAGE	PRIX (T.T.C.)
CIMA + S.E.N.C.	4,25	332 047,80\$
SNC Lavalin	3,56	406 107,80\$
WSP Canada	3,25	448 057,58\$
Les Services EXP	2,80	532,173,29\$

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU le rapport préparé le 5 mai 2015 par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux;

ATTENDU QUE le coût des honoraires professionnels selon le barème des honoraires suggéré par l'A.I.C.Q. catégorie II est de 594 750,00\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification de Me Denis Bouffard, avocat et directeur du greffe et affaires juridiques, en date du 3 juillet 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme CIMA + S.E.N.C.;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Michel Morin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme CIMA + S.E.N.C. pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux en résidence, travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage de rue et d'aménagements paysagers sur l'avenue Pierre-Dansereau, entre l'avenue Urbanova et la rue Marcel-De La Sablonnière, ainsi que sur le boulevard Carmel, entre l'avenue Urbanova et la rue de Briançon, pour un montant de 288 800\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 514-1 et 530.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 385-07-2015

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
